

École élémentaire Jean Lartigue, Saint Hilaire de Villefranche
Compte-rendu du conseil d'école n°1
Mardi 7 novembre 2023

La séance débute à 17h30.

Président du conseil d'école : M Leloup

Secrétaire de séance : Mme Macouin

Présents

Enseignants :

- M Leloup, directeur de l'école
- Mmes Bordet, Brochard, Charpiat-Tricard, Verdier, Cadet et Macouin, adjointes
- Mme Chusseau, enseignante UE de l'ITEP
- Mme Depalles-Machet, coordinatrice pédagogique ITEP
- Mme Lopez, enseignante remplaçante

Représentants de la commune :

- M Nicoleau, adjoint chargé des affaires scolaires

Représentants des parents d'élèves :

- Mmes Boust, Hubentz et Loussouarn, titulaires
- Mme Laprée, suppléante de Mme Poussard
- M Royer, suppléant de Mme Babinot

DDEN :

- M Mazouin

Invités :

- Néant

Absentes excusées :

- Mme Dupinay, Inspectrice de l'éducation nationale
- M Bascle, maire
- Mme Laurent, enseignante remplaçante en poste à Asnières la Giraud
- Mme Pascale, enseignante remplaçante
- M Parnaudeau, enseignant remplaçant en poste à Saintes
- Mme Bouvet, psychologue scolaire PsyEN
- Mme Boutin, enseignante spécialisée ADR
- Mme Calbris, enseignante spécialisée ADP
- Mmes Babinot et Poussard, représentantes des parents d'élèves, titulaires

1 Résultats des élections, présentation des membres du conseil d'école et de la communauté éducative

Résultat des élections

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2023. Une seule liste sans étiquette s'est présentée.

	Année précédente → année actuelle
Nombre d'électeurs inscrits	184 → 198
Nombre de votants	88 → 122
Nombre de bulletins blancs ou nuls	5 → 15
Suffrages exprimés	83 → 107
Taux de participation	47,83 % → 61,62 %

La majorité des votes a été réalisée par correspondance. Un seul bulletin déposé dans l'urne. Les parents élus sont :

- Mmes Babinot, Boust, Hubentz, Loussouarn et Poussard, titulaires
- Mme Laprée, suppléante
- M Royer, suppléant

Présentation des membres du conseil d'école et de la communauté éducative :

Arrivée de :

- Mmes Cadet, Lopez, Macouin et Pascale, enseignantes

2 Effectifs et répartitions des classes à la rentrée

Actuellement, la répartition est la suivante :

CP Mme Bordet	25 (2 arrivées fin août)
CE1 Mme Brochard	24
CE2 Mme Charpiat-Tricard	24 (1 arrivée CADA)
CM1 Mme Verdier	27 (2 arrivées CADA)
CM2 M Leloup	23
ITEP Mme Chusseau	4
Total	127

3 La classe ITEP

Présentation de la classe ITEP (UE) par Mme Chusseau.

Les objectifs principaux de l'unité d'enseignement délocalisée à l'école de Saint Hilaire sont la socialisation et la prise de confiance en soi et en ses capacités. Les attentes sont celles d'un élève ordinaire tant sur les temps de classe, que sur les temps de récréation et de cantine.

Les horaires de l'UE :

- Lundi 13h35-16h25
 - Mardi 8h55-12h15 / 13h35-16h25
 - Jeudi 8h55-12h15 / 13h35-16h25
 - Vendredi 8h55-12h15
- Cette année 4 nouveaux élèves.

Intervention de Mme Depalles-Machet.

Expérimentation dispositif ITEP et SESSAD : prise en charge d'un élève par le SESSAD. Légère différence de prise en charge en cas de soucis. Rappelle que Mme Chusseau est enseignante ressource pour l'ensemble des élèves de l'école.

4 Mise à jour du règlement intérieur de l'école

Suite à la parution de différents textes relatifs aux missions et champs de compétences des directrices et des directeurs, le texte suivant doit être ajouté à la fin du paragraphe « Les règles de vie à l'école » :

Des dispositions déclinées dans le décret n°2023-782 du 16 août 2023 ont pour objet de donner les moyens aux directeurs d'école d'apporter une réponse appropriée à certains comportements de la part des élèves, notamment en cas de harcèlement.

Lorsque le comportement d'un élève s'avère intentionnel, répété et fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours.

Si, malgré la mise en œuvre de ces mesures, le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune ou, lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, dans une école du territoire de cet établissement. Lorsque la commune ne compte qu'une école publique, la radiation de l'élève ne peut intervenir que si le maire d'une autre commune accepte de procéder à son inscription dans une école de cette commune. L'élève fait l'objet dans sa nouvelle école, d'un suivi pédagogique et éducatif renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Lorsque le directeur saisit le directeur académique des services de l'éducation nationale pour mettre en œuvre la procédure de radiation, il peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'école pendant la durée de la procédure.

Il s'agit là d'une mesure de protection de l'élève et non d'une sanction. Elle s'inscrit dans un processus éducatif favorable à son parcours de scolarisation, visant à permettre à l'élève de se réadapter rapidement au milieu scolaire et de reconstruire une relation éducative positive.

Les personnes responsables de l'enfant doivent être consultées sur le choix de la nouvelle école. La scolarisation dans une école d'une autre commune ne peut être effectuée sans l'accord des représentants légaux et des communes de résidence et d'accueil, dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 212 – 8 du code de l'éducation.

Le nouveau règlement intérieur de l'école est soumis au vote.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Le nouveau règlement de l'école est adopté à l'unanimité et prend effet ce jour. Il sera diffusé aux familles, avec accord tacite.

5 L'organisation des aides spécialisées, présentation du RASED

Le réseau d'aide est une structure gratuite de l'Éducation nationale qui intervient dans toutes les écoles maternelles, primaires et élémentaires.

Chaque réseau a un secteur d'intervention. Le réseau de Saint Jean d'Angély intervient sur Saint Hilaire de Villefranche.

Il a pour mission :

- d'aider les élèves en difficultés,
- de prévenir l'apparition de difficultés plus importantes.

L'équipe est composée :

- d'une psychologue scolaire actuellement en congé de formation et non remplacée à ce jour
- d'une enseignante spécialisée à dominante rééducative (ADR) : Mme Boutin,
- et d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique (ADP) : Mme Calbris.

Le réseau intervient à la demande des parents, des enseignants ou des enfants. Les parents peuvent prendre directement contact avec le RASED (plaquette explicative diffusée auprès des parents).

Les enseignants font des demandes d'aides qui sont étudiées par le RASED. L'équipe fait une seconde concertation en cours d'année pour évaluer l'évolution des élèves.

Les réponses apportées peuvent être les suivantes :

- échanges avec les enseignants pour croiser les regards, réfléchir ensemble aux aménagements pédagogiques ou aux aides extérieures possibles,
- des évaluations : bilans psychométriques par la psychologue scolaire pour comprendre d'où peuvent venir les difficultés, des évaluations pédagogiques pour cerner l'origine des difficultés dans les domaines de la lecture et des mathématiques principalement, ou pour l'orientation des élèves après l'école primaire, des évaluations par l'enseignante spécialisée à dominante rééducative (ADR),
- des suivis individuels d'élèves ou en petits groupes,
- des propositions de bilans extérieurs en fonction des problématiques rencontrées (orthophonie, orthoptie, ORL, CAMPE, CMPP, psychomotricité...),
- rendez-vous avec des parents d'élèves, participation aux équipes éducatives, aux équipes de suivi de scolarité pour les élèves relevant de la MDPH (psychologue scolaire).

Le RASED remercie la municipalité pour le budget qu'elle lui alloue pour l'année. La participation des municipalités sur lesquelles il intervient est la seule source de

fonctionnement du RASED. Ce budget permet au RASED d'acquérir du matériel spécialisé onéreux mutualisé pour toutes les écoles.

Lundi 13/11/23 : réunion avec l'équipe du CE1 au CM2 pour faire le point sur les besoins et les demandes d'aides au RASED. Une autre réunion est prévue uniquement pour les CP.

6 Les différentes aides apportées aux élèves en difficultés

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sont proposées aux parents des élèves pour lesquels les enseignants pensent qu'elles seront bénéfiques. Elles se déroulent les lundis et mardis soir de 16h25 à 17h00. Elles n'ont pas de caractère obligatoire. Une autorisation signée d'un représentant légal est obligatoire.

Les stages de réussite (12h) pendant les vacances scolaires sont proposés, pour les élèves du CP au CM2. L'encadrement de ces stages se fait par des enseignants volontaires.

7 Sécurité à l'école

Exercices incendie et PPMS

Le nombre d'exercices à faire dans l'année est de 5 : 2 exercices évacuation "incendie", 2 exercices PPMS RM (Risques Majeurs) et 1 exercice PPMS AI (Attentat / Intrusion).

o Exercice incendie

Lundi 11 septembre 2023, 14h45. Enseignants et élèves prévenus. Déclenchement du boîtier incendie côté porte préau.

Présents : tous les enseignants et le personnel.

Lieux : chaque enseignant était dans sa classe.

Signal : donné par M Leloup. Utilisation du système interne.

Bilan :

— Points positifs :

- évacuation des élèves et des personnels dans le calme, pas de bousculade, temps de 2 min et 9 s contre 2 min et 1 s (après comptage des élèves en rang)
- rassemblement au point de sécurité sur le plateau

— Points à améliorer :

- mettre en place un moyen visuel de vérification que tous les élèves sont présents : code couleurs affiche vert / affiche rouge
- matérialiser les points de regroupement des classes sur le plateau : demande de marquage au sol comme sous le préau
- porte coupe-feu : un système magnétique sera mis en place permettant de garder la porte ouverte dans la journée
- s'entraîner à utiliser les boîtiers de désenfumage et attribuer des rôles pour leur déclenchement
- penser à fermer les fenêtres et les portes
- enseignants : penser à prendre le cahier d'appel et le téléphone portable

o Exercice PPMS Attentat Intrusion

L'exercice Attentat Intrusion se fera en deuxième période sous forme de confinement dans les classes. Demande d'un système spécifique PPMS avec déclenchement dans les classes à la mairie.

Intervention de M Nicoleau

Sécurisation des portails de garderie des 2 écoles. Système visiophone à l'étude pour école et garderie.

Organisation des surveillances des cours de récréation

Le planning de surveillance des récréations et des temps d'accueil a été réactualisé.

8 Harcèlement, programme pHARe

Le programme pHARe (prévention du harcèlement à l'école) est obligatoire pour toutes les écoles. L'inspection de Saint Jean d'Angély a mis en place une équipe de personnes ressources composée d'une psychologue scolaire, d'un conseiller pédagogique, d'une enseignante en charge de l'EMC et d'une enseignante spécialisée. Cette équipe a mis en place un protocole de prise en charge des situations.

Une équipe ressource « bien être à l'école » est mise en place.

Le jeudi 9 novembre 2023 est la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école intitulée « Journée Non Au Harcèlement » (JNAH).

À cette occasion, un questionnaire doit être soumis à tous les élèves du CE2 à la Terminale pour un recueil systématique de la parole, propice à la détection des situations individuelles de harcèlement dans les classes et à l'analyse du phénomène dans les écoles ou les établissements.

De plus, deux heures de temps banalisé seront consacrées entre le 9 et le 15 novembre, dont l'organisation est laissée à l'appréciation des écoles et établissements.

9 Activités physiques quotidiennes (APQ)

Les APQ sont organisées par le personnel du centre aéré sur la pause méridienne sur la base du volontariat des élèves. Le dispositif sera complété par le SCU (Service Civique Universel) tous les jours aux récréations.

10 Le projet d'école

Cette année, l'équipe devra réaliser un avenant au projet d'école sur le temps de 6h dédié à la journée de solidarité.

11 Les évaluations nationales CP – CE1 – CM1

Les évaluations nationales de CP – CE1 – CM1 ont eu lieu en septembre 2023.

L'objectif de ces évaluations est de permettre de disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences en français et mathématiques afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités.

Les résultats des élèves sont présentés individuellement aux parents et étudiés en conseil des maîtres, notamment pour la réalisation de l'avenant du projet d'école.

12 Projets éducatifs et sorties scolaires

École

- Après-midi cohésion organisée par l'ITEP le 18/09/23
- Élections des délégués de classe pour siéger au conseil des élèves de l'école. Premier conseil le 20/11/23
- La photo scolaire le 02/10/23
- La Grande Lessive le 19/10/23 annulée en raison du plan Vigipirate renforcé. Scan des productions mises à disposition des parents.
- Opération cartouches
- Les Incorruptibles. Activité littéraire, 80 à 90€ par classe
- Spectacles A4, pour toutes les classes :
 - 06/02/24, Culotte et crotte de nez à l'Eden Saint Jean d'Angély
 - 25/03/24, Cap'-l'Enjoliveur à Essouvert
 - Au regard du coût de 640 € par spectacle sans les transports, nous avons annulé les réservations.
 - Une demande exceptionnelle de financement est faite à la mairie.
- Cérémonie du 11/11/23 avec 19 élèves de CE2, CM1, CM2 volontaires. Chant de la Marseillaise avec accompagnement musical par l'ADMS. Proposition aux CE1 en 2024 ?

Classe CP

- Projet « classe dehors »
- Visite de l'usine d'eau potable de Saint Hippolyte, le 18/06/24, avec la classe de CE1, demande de transport au département
- Sorties en forêt. 10/11/23 avec la classe de CE1

Classe CE1

- Projet musée des Cordeliers, 5 séances prévues au cours de l'année
- Visite de l'usine d'eau potable de Saint Hippolyte, le 18/06/24, avec la classe de CP, demande de transport au département
- Sorties en forêt. 10/11/23 avec la classe de CP

Classe CE2

- Visite de l'usine d'eau potable de Saint Hippolyte et de la station de lagunage de Rochefort, le 01/12/23, avec la classe de CM1, transport pris en charge par le département
- Voile ou canoë si proposé et retenue
- Rugby avec le RACA de Saint Jean d'Angély : 4 séances en co-animation avec les éducateurs et 4 en autonomie. Possibilité d'une rencontre finale entre les écoles, mai ou juin.

Classe CM1

- Visite de l'usine d'eau potable de Saint Hippolyte et de la station de lagunage de Rochefort, le 01/12/23, avec la classe de CE2
- CROSS cycle 3 avec le collègue
- Rugby avec le RACA de Saint Jean d'Angély : 4 séances en co-animation avec les éducateurs et 4 en autonomie. Possibilité d'une rencontre finale entre les écoles, mai ou juin.

Classe CM2

- Activité « Moi jeune citoyen », vendredi 09/02/24
- CROSS cycle 3 avec le collègue

ITEP

- CROSS cycle 3 avec le collège

PARENTS

L'équipe enseignante remercie vivement tous les parents qui ont répondu aux appels pour les différentes activités proposées.

Intervention de M Nicoleau

Journées européennes du patrimoine : proposition de visiter les ateliers SNCF de Saintes, le vendredi. À anticiper pour réservation.

13 Bilan financier de la coopérative scolaire

Année scolaire 2022-2023

Le bilan financier de l'exercice 2022-2023 a été présenté à 2 parents : Mmes Babinot et Poussard le lundi 25/09/2023 pour vérifier les comptes.

Au 31/08/2023, pour l'année scolaire 2022-2023 :

Les charges : 10 970,12 €

- Achats d'objets à revendre : 1 173,10
- Assurances : 32,25
- Activités éducatives : 8 930,98
- Frais bancaires : 58,84
- Cotisations versées à l'OCCE 17 : 328,95
- Dépenses exceptionnelles : 446,00 (don collège cross solidaire)

Les produits : 5 513,89 €

- Ventes d'objets : 2 491,52
- Activités éducatives : 39,00 (chèque non encaissé)
- Subventions d'associations : 1 135,12 (AMAP Saint Jean d'Angély et APE)
- Participations des familles : 1 402,25
- Recettes exceptionnelles : 446,00 (don collège cross solidaire)

L'AMAP et l'APE sont vivement remerciés pour leurs dons.

Le solde actuel au 31/08/23 est de : 6934,57 €

Année scolaire 2023-2024

Les parents ont été sollicités pour la coopérative scolaire à hauteur de 18 € par enfant. Un rappel est fait en fin de première période.

Versement participation des parents : 1 372 € (avec plusieurs dons supérieurs à 18 €). Les parents sont vivement remerciés.

La subvention de la mairie d'un montant de 2 643,60 € pour l'année civile 2023 sera prise en compte dans cet exercice. La municipalité est vivement remerciée pour son don à la coopérative scolaire. C'est différent du budget de fonctionnement.

Au 01/11/2023, pour l'année scolaire 2023-2024 :

Les charges : 1 886,64 €

- Achats d'objets à revendre : 0
- Assurances : 33,75
- Activités éducatives : 1 507,66
- Frais bancaires : 0,98
- Cotisations versées à l'OCCE 17 : 344,25
- Dépenses exceptionnelles : 0

Les produits : 97,02 €

- Ventes d'objets : 97,02 (chèque non encaissé)
- Activités éducatives : 0
- Subventions d'associations : 0
- Participations des familles : 0 (les chèques ne sont pas encore comptabilisés)
- Recettes exceptionnelles : 0

Cadeau de Noël mairie et APE :

- mairie : 30€
- APE : 10 à 15€
- Boutique « Jeux de Pages » à Saint Jean d'Angély
- la boutique propose une sélection par niveau de livres et de jeux

14 Utilisation des locaux en dehors des horaires scolaires

Le jeudi soir, l'AMDS avec M Audigé occupe 1 salle pour les cours de musique.

15 Bilan des travaux et des aménagements

Fait

- les petits travaux
- poignées sur les portes anti-panique
- réparation d'une serrure d'une porte anti-panique
- réparation de la serrure du portillon d'évacuation
- miroirs dans les sanitaires
- crochets sous le préau pour suspendre les buts
- crochet armoire classe UE
- changement de place de porte-manteaux
- préau : nettoyage
- fabrication de pieds en bois pour les ventilateurs pour plus de stabilité

À faire

- changement des bloqueurs de la porte coupe-feu par des bloqueurs aimantés
- reprogrammation des volets roulants électriques pour qu'ils restent fermés les mercredis, samedis et dimanches
- mise en service du chauffage avant le jour de la rentrée

Demandes

- classe CP : vidéoprojecteur à courte focale
- classe CP : volets roulants électriques prévus
- salle des tapis : volets roulants électriques
- système magnétique pour les portes coupe feu

- système alerte PPMS
- balisage des emplacements d'évacuation dans la cour
- revoir le système d'éclairage : économies d'énergie
- changement des portes en bois : économies d'énergie
- réparation des étagères des meubles d'éviers

La municipalité est vivement remerciée pour son investissement et sa rapidité d'intervention.

Investissements demandés : informatique → en pause sur le budget de cette année civile

16 Questions diverses des représentants des parents d'élèves

Aucune question présentée

17 Prise de parole mairie

Soucis de comportement sur le temps périscolaire. M Nicoleau rappelle le règlement et la procédure sur les sanctions lors du périscolaire.

Plusieurs enfants convoqués à la mairie. Situation de violence en réunion de 3 enfants de CM2 sur 1 enfant de CM1. Un autre enfant de CM2 avait déjà été exclu 1 semaine de la cantine. La sanction sera refaite pour les 3 nouveaux enfants. La mairie n'arrive pas à joindre certains parents. Des courriers avec accusé de réception pourront être envoyés. Lorsqu'un élève sortira du cadre, un avertissement sera envoyé aux parents.

Qu'est-ce qui peut être mis en place en commun école / mairie / parents d'élèves ?

Réunion information ? Par qui et sur quels thèmes ?

Voir avec la CDC Vals de Saintonge, ASE, gendarmerie... les possibilités.

Ce groupe d'élèves est connu aussi sur le temps scolaire pour des actes de violences sur le temps des récréations. Plan PHARE sera mis en œuvre.

18 Dates des prochains conseils d'école

Dates des prochains conseils d'école :

→ jeudi 15/02/2024, 17h30

→ mardi 25/06/2024, 17h30

Intervention de M Mazouin

Présente la fonction de DDEN.

La séance est levée à 19h30

La secrétaire de séance : Mme Macouin



Le président de séance : M Leloup

